

STRATÉGIE VALENCIENNE EN MATIÈRE DE MIGRATIONS 2021-2026



Document approuvé lors de la réunion de
la Commission mixte pour le
développement de la stratégie valencienne
en matière de migrations 2021-2026,
tenue le 17 décembre 2020, rapporté lors
de la réunion de la
Commission déléguée du Conseil pour l'inclusion
et les droits sociaux du 24 février 2021, et lors de
la réunion du Conseil le 18 mars 2021

Édité par : Generalitat Valenciana



Cette œuvre est protégée par une licence Attribution - Utilisation non commerciale - Partage dans les mêmes conditions 4.0 de Creative Commons. La licence complète peut être consultée sur <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/deed.ca>.

Dépôt légal :

Conception : Vice-présidence et Conseil régional
de l'égalité et des politiques inclusives

Mise en page : Présidence

Table des matières

CONTENU	PAGE
Introduction	3
Ligne stratégique 1. Développer un cadre institutionnel qui répond efficacement à la réalité migratoire de la Comunitat Valenciana	7
Ligne stratégique 2. Garantir l'exercice des droits et l'accès aux services publics dans des conditions égales aux personnes migrantes	13
Ligne stratégique 3. Faciliter à la population migrante l'accès à l'emploi et à un logement	18
Ligne stratégique 4. Développer un modèle social inclusif et participatif	22
Ligne stratégique 5. Promouvoir un modèle de cohabitation et d'interculturalité pour l'ensemble des citoyens valenciens	25
Gouvernance	28

INTRODUCTION

La mobilité est un fait naturel qui a marqué l'histoire de l'humanité et qui s'est accentuée au cours du dernier siècle et demi en raison des progrès techniques dans le domaine des transports et des communications, des inégalités économiques, des conflits armés, des crises humanitaires et des effets du changement climatique. Pour des millions de personnes, quitter leur terre natale n'est pas un choix mais la seule possibilité de survivre ou d'offrir à leur famille un avenir de paix et de sécurité loin de la misère, de la guerre ou des persécutions.

Les Valenciens sont bien conscients de la réalité de l'exil et de l'émigration massive provoqués par la dictature de Franco au milieu du siècle dernier. Aujourd'hui, grâce au développement économique et au bien-être social obtenu dans la démocratie, la Comunitat Valenciana est une terre d'accueil pour les personnes du monde entier.

Selon les dernières données de l'Institut national des statistiques, 750 000 personnes étrangères sont enregistrées dans la Comunitat Valenciana, ce qui représente 14 % de notre population. Cela fait de nous la troisième communauté autonome avec la plus grande population étrangère, à la fois en termes absolus et relatifs. Leur répartition par sexes est équilibrée (50,3 % d'hommes et 49,7 % de femmes), avec des données très similaires dans les trois provinces. Les principaux pays d'origine sont la Roumanie, le Maroc et le Royaume-Uni, suivis de loin par la Colombie, la Chine, l'Italie et la Russie. Toutefois, il convient de garder à l'esprit que de nombreuses personnes ayant obtenu la nationalité espagnole continuent d'être socialement perçues comme des immigrants.

La réalité des groupes de personnes migrantes n'est pas monolithique mais diverse, à la fois en termes de nationalité et d'origine ethnique et culturelle ou de classe sociale, et surtout en termes de statut juridique. Le statut administratif irrégulier est un facteur d'extrême vulnérabilité qui conduit généralement à l'exclusion sociale et, dans de trop nombreux cas, à l'abus et à l'exploitation. L'origine ethnique et l'appartenance religieuse sont également des éléments qui sont parfois utilisés comme stigmates et motifs de discrimination.

Il ne faut pas non plus oublier les problèmes particuliers des réfugiés et des apatrides. Le système de protection internationale, géré par l'administration générale de l'État, a été débordé ces dernières années par l'augmentation exponentielle des demandes d'asile. Cela a allongé de manière excessive les délais d'instruction et de décision des cas, a empêché le système d'accueil de prendre en charge tous les demandeurs en situation de vulnérabilité sociale et a généré un grave problème de l'irrégularité administrative de tous ceux dont la demande a été rejetée.

Dans le contexte actuel, avec la montée des idéologies xénophobes et racistes, il est essentiel de concevoir une politique migratoire intégrale qui tienne compte de toutes les dimensions interdépendantes de l'inclusion et de la cohabitation. De même, il est essentiel d'établir des mécanismes de coordination efficaces entre les différents secteurs du gouvernement et la participation des entités sociales et syndicales qui représentent les personnes migrantes ou travaillant pour répondre à leurs besoins.

La stratégie valencienne en matière de migrations 2021-2026 est proposée comme un outil permettant de relever ce défi dans une perspective inclusive et interculturelle. L'objectif est de concevoir, avec une vision globale, les actions que les différentes *consellerías* (ministères régionaux) doivent mener pour, dans le cadre de leurs compétences respectives, garantir les droits de toutes les personnes, favoriser la cohésion sociale et promouvoir la diversité en tant que valeur qui enrichit notre société.

Cette stratégie s'inspire principalement des droits de l'homme et s'inscrit dans le cadre de la législation internationale, européenne, nationale et régionale. L'article 2.1 de la Déclaration universelle des droits de l'homme reconnaît « toute personne, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation ». Ce principe a été reproduit en 1966 dans les pactes internationaux relatifs aux droits civils et politiques et aux droits économiques, sociaux et culturels. Pour sa part, l'article 1^{er} de la Convention européenne des droits de l'homme établit que toute personne relevant de la juridiction d'un État membre du Conseil de l'Europe, comme l'Espagne, est incluse dans son champ de protection ; cela a également été jugé par la Cour européenne des droits de l'homme (affaire Soering contre le Royaume-Uni).

Le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne établit que l'Union « développe une politique commune en matière d'asile, d'immigration et de contrôle des frontières extérieures, fondée sur la solidarité entre États membres, qui soit équitable à l'égard des ressortissants de pays tiers ». Dans les faits, cette politique commune vise essentiellement à gérer les flux migratoires et repose sur l'action des États dans le cadre de directives européennes. À cet égard, le nouveau Pacte européen sur la migration et l'asile proposé par la Commission européenne se concentre principalement sur les mesures visant à faciliter le retour et l'externalisation des frontières, laissant la protection des personnes migrantes et réfugiées au second plan.

Dans l'ordre juridique espagnol, dont font partie les traités internationaux ratifiés par l'Espagne et le droit communautaire, la réglementation de référence en matière migratoire est la loi organique 4/2000, du 11 janvier, sur les droits et libertés des étrangers en Espagne et leur intégration sociale, publiée sous la compétence exclusive de l'État en matière de nationalité, d'immigration, d'émigration et d'étrangers. Dans le domaine du refuge, le cadre législatif est celui établi par la loi 12/2009, du 30 octobre, qui régit le droit d'asile et la protection subsidiaire. Les communautés autonomes peuvent développer des politiques d'inclusion des personnes migrantes en exerçant leurs compétences dans des domaines tels que « l'éducation », « la santé », « le logement » et « l'assistance sociale ».

Le statut d'autonomie de la Comunitat Valenciana, dans son article 10.3, considère les droits et l'assistance sociale des personnes immigrantes résidant dans la Comunitat Valenciana comme l'un des principaux domaines d'action de la Generalitat et, dans son article 59.5, établit que la Generalitat collaborera avec le gouvernement du royaume d'Espagne en ce qui concerne les politiques d'immigration.

Ce mandat statutaire s'est concrétisé par l'approbation par les Corts Valencianes (Parlement valencien) de la loi 15/2008, du 5 décembre, de la Generalitat, sur l'intégration des personnes immigrantes dans la Comunitat Valenciana, qui a eu son développement réglementaire avec l'approbation du décret 93/2009, du Consell, et différents arrêtés dans les années suivantes.

Depuis lors, plus d'une décennie s'est écoulée, qui a commencé par une crise économique particulièrement virulente pour la population migrante et s'est achevée par une pandémie qui touche à nouveau ce groupe, en raison de sa précarité professionnelle et des conditions de vie. En outre, des changements importants ont eu lieu ces dernières années, qui doivent être reflétés dans la nouvelle politique migratoire de la Generalitat. D'une part, depuis 2015, les institutions et une grande partie de la société valencienne ont exprimé à plusieurs reprises leur ferme volonté d'accueillir ces personnes qui fuient, parmi de nombreuses autres causes, l'horreur de la guerre ou qui sont bloquées dans la mer Méditerranée. D'autre part, de nouvelles situations sont apparues qui doivent être traitées par les pouvoirs publics, comme l'arrivée croissante d'adolescents migrants sans référence familiale.

Cette stratégie doit répondre à tout ce qui précède, qui ne part pas de zéro mais se base sur le vaste rapport juridique et social sur la situation des personnes immigrantes dans la Comunitat Valenciana, élaboré par l'Institut des droits de l'homme de l'Université de València en 2017. Ce rapport s'est conclu par 50 propositions concrètes qui ont servi de point de départ au processus d'élaboration de la stratégie valencienne en matière de migrations. Depuis l'élaboration du rapport, deux faits tels que la pandémie - et ses conséquences sociales et économiques - et la montée du racisme et de la xénophobie, qui a conduit à la représentation de groupes d'extrême droite dans nos institutions, ont aggravé la situation de discrimination à l'égard de la population migrante.

Afin de recueillir toutes les opinions et de prendre en compte les différentes réalités du phénomène migratoire, un processus participatif et décentralisé a été conçu, avec des séances de travail en présentiel et des outils en ligne (questionnaires et réunions virtuelles) qui ont permis un dialogue constant avec les personnes et entités participantes. Ce dernier a été la clé de la reprise du processus après le confinement et de son achèvement avec succès, avec une demi-année de retard sur le calendrier initialement prévu.

Ainsi, dans une première phase décentralisée, cinq séances de diagnostic ont été organisées, auxquelles ont été invités les bureaux du réseau Pangea et les entités sociales liées à la migration. Les quatre premières séances ont eu lieu en présentiel à València (26 février 2020), Requena (3 mars), Castelló de la Plana (4 mars) et Elx (10 mars). La cinquième, initialement prévue à Altea, a finalement eu lieu par voie électronique le 9 juin. Dans le même temps, une première enquête a été réalisée pour connaître la diversité des intérêts, des besoins, des attentes et des opinions des principaux agents impliqués dans les politiques migratoires de la Comunitat Valenciana.

Dans la deuxième phase, désormais entièrement en ligne, cinq petits groupes de discussion ont été organisés pour approfondir les objectifs et les lignes d'action de la stratégie. Plus précisément, les organisations spécialisées dans le domaine de l'asile et du refuge ont été invitées (9 juillet), les entités d'accueil, d'accompagnement et de défense des personnes migrantes (14 juillet), les associations de personnes migrantes (15 juillet), des experts universitaires en matière de migration (16 juillet) et les bureaux Pangea (21 juillet).

En outre, le site Web de la stratégie valencienne en matière de migrations a été lancé et dynamisé avec un forum de participation et deux questionnaires évolutifs qui sont restés ouverts jusqu'en août.

Au total, 325 personnes ont participé aux deux premières phases du processus, réparties équitablement entre les représentants de l'administration publique, les entités du troisième secteur, le réseau des bureaux Pangea et d'autres agents (universités, syndicats, etc.). L'élaboration de cette proposition stratégique est basée, fondamentalement, sur les précieuses contributions de tous au cours du processus participatif développé, avec l'interruption obligatoire due à la situation d'urgence sanitaire, entre les mois de février et août 2020.

Par la suite, la Direction générale de l'égalité dans la diversité a travaillé avec les différents départements de la Generalitat pour développer les actions proposées, et ce, dans le but de parvenir à un consensus sur le document qui a été soumis aux allégations et à l'approbation finale dans la troisième et dernière phase du processus.

La stratégie valencienne en matière de migrations s'articule autour de 5 objectifs stratégiques :

1. Développer un cadre institutionnel qui réponde efficacement à la réalité migratoire dans la Comunitat Valenciana.
2. Garantir l'exercice des droits et l'accès aux services publics dans des conditions d'égalité pour les personnes migrantes.
3. Faciliter l'accès à l'emploi et à un logement décent pour la population migrante.
4. Développer un modèle social inclusif et participatif.
5. Promouvoir un modèle de cohabitation et d'interculturalité pour tous les citoyens valenciens.

Pour chaque objectif stratégique, un ensemble d'objectifs spécifiques est établi (12 au total), qui seront traités par 101 actions, dont la responsabilité est attribuée à l'organe de gestion compétent, qui devra coordonner le reste des parties prenantes. En outre, pour chaque action, un calendrier est établi, lié aux exercices budgétaires annuels. Il est prévu que 33 actions soient mises en œuvre au cours de la première année et 57 au cours de la deuxième, de sorte qu'à la fin de 2022, 90 % de la stratégie seraient mis en œuvre.

La stratégie valencienne en matière de migrations 2021-2026 est conçue comme un document vivant, susceptible d'être modifié pendant sa période de validité. En effet, le calendrier de ses actions est planifié dans le but d'un contrôle continu et d'une évaluation annuelle de sa réalisation, ainsi que d'un examen conjoint si nécessaire. L'objectif fondamental est d'apporter une réponse adéquate, solidaire et inclusive aux personnes migrantes, qui constituent une partie essentielle de la société valencienne, à laquelle ils apportent leur travail, leur culture et leurs perspectives.

LIGNE STRATÉGIQUE 1. Développer un cadre institutionnel qui réponde efficacement à la réalité migratoire dans la Comunitat Valenciana

Objectif 1.1. Adapter la réglementation à la réalité migratoire dans la Comunitat Valenciana

Action	Coordination	Intervention
1.1.1. Création d'un groupe de travail interdisciplinaire chargé de proposer un nouveau cadre réglementaire régional sur la migration.	DG Égalité dans la diversité	Entités sociales Universités
1.1.2. Création d'un groupe de travail, avec la participation des entités sociales, pour étudier le processus d'accueil des personnes demandant une protection internationale, en vue de la future prise en charge de cette compétence.	DG Égalité dans la diversité	Entités sociales
1.1.3. Révision de la réglementation concernant l'accréditation professionnelle pour la médiation interculturelle.	DG Égalité dans la diversité	Labora DG Formation professionnelle et enseignement général
1.1.4. Réglementation d'une procédure d'urgence pour le traitement du revenu d'inclusion valencien pour les réfugiés et les demandeurs d'asile, les victimes de la violence de genre et les victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle, sans exigence d'un an de résidence.	DG Action communautaire et quartiers inclusifs.	
1.1.5. Réglementation du traitement anticipé du revenu d'inclusion valencien pour les adolescents sous tutelle de la Generalitat, afin qu'ils ne soient pas laissés sans protection à leur majorité.	DG Action communautaire et quartiers inclusifs.	DG Enfance et adolescence
1.1.6. Organisation de la procédure de mise en compatibilité et d'extension du supplément pour les bénéficiaires du revenu d'inclusion valencien qui vivent dans un logement locatif.	SA Logement et fonction sociale	DG Action communautaire et quartiers inclusifs

1.1.7. Extension du champ d'application subjectif de la loi sur la fonction sociale du logement pour inclure également les personnes en situation administrative irrégulière en tant que sujets de droits.

SA Logement et
fonction sociale

Objectif 1.2. Disposer d'une structure organisationnelle et de processus appropriés pour la prise en charge des personnes migrantes

Action	Coordination	Intervention
1.2.1 Diagnostic pour détecter le racisme institutionnel dans les actions discriminatoires et les barrières bureaucratiques insurmontables pour les personnes migrantes dans les administrations valenciennes. Proposition de mesures pour les surmonter.	DG Égalité dans la diversité	DG Service à la citoyenneté Inspection des services Fédération valencienne des communes et provinces Entités sociales
1.2.2. Redéfinition et promotion du réseau de bureaux Pangea pour la prise en charge des personnes migrantes, en définissant les fonctions et les mécanismes de coordination.	DG Égalité dans la diversité	DG Gestion et organisation du système Fédération valencienne des municipalités et des provinces Réseau Pangea
1.2.3. Amélioration de la communication entre les administrations locales, régionales et étatiques pour connaître et transmettre les difficultés de traitement des procédures administratives touchant la population migrante en situation de vulnérabilité sociale.	DG Égalité dans la diversité	Délégation et subdélégations du Gouvernement du royaume d'Espagne DG Administration locale DG Assistance médicale et autonomie personnelle Fédération valencienne des communes et provinces Réseau Pangea

<p>1.2.4. Promotion des stratégies de migration locales qui génèrent des espaces stables de communication entre l'administration et les entités sociales qui travaillent dans la prise en charge des personnes migrantes et les demandeurs de protection internationale, et qui permettent de relier les services sociaux au réseau des pactes ou accords territoriaux pour l'emploi et les agents de développement local.</p>	<p>DG Égalité dans la diversité</p>	<p>DG Assistance médicale et autonomie personnelle DG Action communautaire et quartiers inclusifs DG Fédération valencienne des communes et provinces Réseau Pangea Entités sociales</p>
<p>1.2.5. Adaptation du personnel des foyers et résidences du système de protection aux besoins dérivés de l'arrivée des adolescents migrants non accompagnés, en tenant compte de leur diversité.</p>	<p>DG Enfance et adolescence</p>	
<p>1.2.6. Actions pour l'inclusion des personnes migrantes susceptibles d'être incluses dans le programme opérationnel de la Comunitat Valenciana 2021-2027 du Fonds social européen.</p>	<p>DG Égalité dans la diversité</p>	<p>DG Fonds européens</p>
<p>1.2.7. Participation à des projets sur la migration financés par des programmes européens.</p>	<p>DG Égalité dans la diversité</p>	<p>DG Fonds européens DG Relations avec l'UE et l'État</p>

Objectif 1.3. Améliorer la formation du personnel fournissant des services publics à la population migrante

Action	Coordination	Intervention
1.3.1. Collaboration avec les universités publiques valenciennes et les entités spécialisées du troisième secteur pour offrir une formation liée à la médiation interculturelle.	DG Égalité dans la diversité	Universités publiques Entités sociales
1.3.2. Formation à l'interculturalité et à la gestion de la diversité dans les administrations publiques.	DG Égalité dans la diversité	Institut valencien d'administration publique Fédération valencienne des communes et provinces
1.3.3. Formation spécialisée sur l'enfance, les étrangers et l'asile pour les professionnels du système de protection.	DG Enfance et adolescence	
1.3.4. Inclusion de contenus sur la violence de genre dans une perspective interculturelle (mariages forcés, mutilations génitales, etc.) dans la formation offerte aux femmes et aux professionnels par le Réseau valencien pour l'égalité.	DG de l'Institut valencien des femmes	Entités locales
1.3.5. Formation élémentaire à l'interculturalité et aux étrangers pour le personnel des bureaux Orienta, afin qu'il puisse offrir une prise en charge adéquate aux personnes migrantes LGTBI.	DG Égalité dans la diversité	
1.3.6. Formation spécialisée dans le travail avec les jeunes migrants pour les moniteurs du temps libre.	Institut valencien de la jeunesse	Écoles d'animation pour les jeunes
1.3.7. Formation à l'interculturalité et aux droits des personnes migrantes pour le personnel des services sociaux.	DG Soins de santé et autonomie personnelle	DG Institut valencien pour la recherche, la formation et la qualité des services sociaux Fédération valencienne des communes et provinces

1.3.8. Formation pour les enseignants sur la migration, l'asile, l'interculturalité et les droits de l'homme.

SA Éducation et
formation professionnelle

1.3.9. Formation des professionnels de la santé (personnel de santé et non de santé) à la gestion de la diversité, avec une approche inclusive et interculturelle.

École valencienne d'études
de santé

LIGNE STRATÉGIQUE 2. Garantir l'exercice des droits et l'égalité d'accès des personnes migrantes aux services publics

Objectif 2.1. Garantir un accès normalisé aux services et aux prestations publiques et faciliter l'accueil et la médiation

Action	Coordination	Intervention
2.1.1. Engagement à garantir l'effectivité du principe d'accès universel aux soins de santé publics reconnu dans les réglementations de base de l'État, en supprimant les obstacles qui subsistent.	DG Assistance médicale	
2.1.2. Développement de plans et de programmes visant à promouvoir la santé et l'accès aux services de santé pour les personnes migrantes en situation de vulnérabilité.	DG Assistance médicale	DG Santé publique et Addictions
2.1.3. Formation dans une perspective interculturelle des personnes migrantes en tant qu'agents de santé communautaires, pour la promotion de la santé et la prévention des maladies et de la violence de genre, en favorisant la coordination avec les centres de soins médicaux de la région.	DG Santé publique et Addictions	
2.1.4. Mise en place de tables rondes pour l'échange d'expériences entre le personnel de santé, les personnes migrantes, les médiateurs interculturels et les services sociaux.	DG Assistance médicale	DG Santé publique et Addictions
2.1.5. Analyse des propositions visant à améliorer l'accès des personnes migrantes à la justice.	DG Réformes démocratiques et accès à la justice	Ordre des avocats
2.1.6. Création, par le biais de formules stables, du réseau public d'hébergement et d'intervention pour l'accueil des personnes migrantes en situation de vulnérabilité ou d'exclusion sociale.	DG Égalité dans la diversité	DG Gestion et Organisation du système DG Action communautaire et quartiers inclusifs Entités sociales

2.1.7. Gestion des itinéraires d'accompagnement, de formation et de conseil pour les personnes migrantes et les demandeurs de protection internationale.	DG Égalité dans la diversité	Entités sociales
2.1.8. Fourniture de conseils juridiques spécialisés sur la nationalité, l'asile et l'immigration.	DG Égalité dans la diversité	Entités sociales
2.1.9. Campagne d'information pour les mairies sur l'obligation légale d'enregistrer toutes les personnes résidant dans la commune. Préparation d'un guide avec les procédures administratives appropriées pour rendre cette obligation effective dans tous les cas.	DG Administration locale	Entités locales Fédération valencienne des communes et province
2.1.10. Promotion d'une campagne destinée aux banques sur l'obligation d'ouvrir des comptes de paiement de base pour les personnes migrantes.	DG Action communautaire et quartiers inclusifs	Secrétariat régional des Impôts
2.1.11. Diffusion dans d'autres langues (anglais, français, arabe) d'informations sur les procédures qui présentent un intérêt particulier pour les personnes migrantes récemment arrivées et en situation de vulnérabilité sociale.	DG Transparence, service à la citoyenneté et bonne gouvernance	DG Action communautaire et quartiers inclusifs DG P Soins de santé et Autonomie personnelle DG Inclusion éducative DG Assistance médicale DG Réformes démocratiques et accès à la justice DG Urgence logement
2.1.12. Offrir une formation publique ou subventionnée suffisante aux entités sociales du secteur de la migration, pour l'apprentissage des langues officielles de la Comunitat Valenciana.	DG Égalité dans la diversité	Entités sociales Entités locales

Objectif 2.2. Concevoir des services et programmes pour répondre aux besoins spécifiques des adolescents et jeunes migrants

Action	Coordination	Intervention
2.2.1. Promotion de l'accueil familial pour les adolescents migrants non accompagnés, en informant leur famille élargie des avantages économiques et du soutien technique qu'ils recevront de la part de la Generalitat, qui assurera leur tutelle et se chargera de leur documentation administrative.	DG Enfance et adolescence	
2.2.2. Promotion et extension des programmes d'émancipation pour les adolescents âgés de 12 à 18 ans dans tous les foyers et résidences du système de protection, conformément au nouveau modèle de prise en charge résidentielle.	DG Enfance et adolescence	
2.2.3. Promotion et extension des programmes d'accompagnement pour les adolescents sous tutelle et les jeunes anciennement sous tutelle qui ont besoin d'être orientés ou accompagnés dans la transition vers la vie adulte, avec des ressources résidentielles adaptées	DG Enfance et adolescence	
2.2.4. Communication et travail conjoint avec les organes compétents de l'autorité de l'État pour transmettre toutes les difficultés existantes dans le traitement des autorisations de séjour et de travail pour les personnes mineures migrantes sans référence familiale.	DG Enfance et adolescence	Délégation et subdélégations du Gouvernement du royaume d'Espagne DG Administration locale DG Assistance médicale et autonomie personnelle Fédération valencienne des communes et provinces Réseau Pangea
2.2.5. Encouragement de la participation et promotion des droits des enfants et adolescents migrants. Création du Conseil de l'enfance et de l'adolescence de la Comunitat Valenciana et renforcement des conseils municipaux. Création du Conseil des enfants et des adolescents du système de protection et renforcement des commissions de participation dans chaque foyer et résidence.	DG Enfance et adolescence	Entités locales

<p>2.2.6. Étude diagnostic sur la jeunesse migrante dans la Comunitat Valenciana, afin de connaître leurs intérêts, leurs aspirations et leurs problèmes, ainsi que leurs propositions. Inclusion de la variable migrant dans les études de l'Observatoire valencien de la jeunesse.</p>	<p>Institut valencien de la jeunesse</p>	<p>Consell Valencià de la Joventut</p>
<p>2.2.7. Mise en œuvre du programme « Jove Oportunitat » (Jeune Opportunité) dans les quartiers où la présence de la population migrante est importante.</p>	<p>Institut valencien de la jeunesse</p>	<p>Entités locales</p>
<p>2.2.8. Promotion de l'accès des jeunes personnes migrantes au système public de loisir éducatif, inclusif et gratuit.</p>	<p>Institut valencien de la jeunesse</p>	<p>Entités locales Entités sociales</p>
<p>2.2.9. Promotion de la création de bureaux de correspondant de la « Xarxa Jove » dans les lycées et les quartiers à forte population migrante.</p>	<p>Institut valencien de la jeunesse</p>	<p>Entités locales</p>

Objectif 2.3. Garantir la prise en charge des besoins spécifiques des femmes migrantes

Action	Coordination	Intervention
2.3.1. Étude diagnostic sur la situation des femmes migrantes dans la Comunitat Valenciana, afin de connaître les inégalités et la discrimination différentielle dont elles souffrent, ainsi que les alternatives qu'elles proposeraient pour les surmonter.	DG de l'Institut valencien des femmes	Entités sociales
2.3.2. Promotion des associations de femmes migrantes et promotion de l'égalité de genre parmi les différents groupes de la population migrante.	DG de l'Institut valencien des femmes	Entités sociales Entités locales
2.3.3. Exécution des mesures prévues dans le Pacte valencien contre la violence de genre et la violence envers les femmes pour une prise en charge intégrale spécialisée des femmes migrantes, en tenant compte de leur plus grande vulnérabilité.	DG de l'Institut valencien des femmes	
2.3.4. Création d'un réseau spécifique de prise en charge des femmes victimes de la traite et de l'exploitation sexuelle, dont environ 90 % sont des migrantes.	DG de l'Institut valencien des femmes	Entités sociales
2.3.5. Prise en charge des femmes migrantes victimes d'autres violences culturelles, telles que les mariages forcés ou les mutilations génitales.	DG de l'Institut valencien des femmes	DG Assistance médicale

LIGNE STRATÉGIQUE 3. Faciliter l'accès à l'emploi et à un logement décent pour la population migrante

Objectif 3.1. Promouvoir l'éducation, la formation et le développement d'initiatives d'insertion professionnelle pour l'ensemble de la population

Action	Coordination	Intervention
3.1.1. Inscription au système public d'emploi des personnes bénéficiant du revenu d'inclusion valencien, afin qu'elles puissent accéder à tous les programmes d'orientation, de formation, de promotion de l'emploi et aux services d'intermédiation professionnelle fournis par Labora.	Labora	DG Action communautaire et quartiers inclusifs DG Soins médicaux et autonomie personnelle
3.1.2. Mise en relation de Labora avec les services sociaux municipaux, et plus particulièrement avec les bureaux de Pangea, pour promouvoir l'inscription au système public d'emploi des personnes migrantes en âge de travailler, en leur offrant des programmes de formation, d'orientation et de promotion de l'emploi pour améliorer leur employabilité.	Labora	DG Soins de santé et autonomie personnelle DG Égalité pour la diversité Réseau Pangea
3.1.3. Mise en relation de Labora avec les ressources résidentielles pour la protection des enfants et des adolescents, afin de promouvoir l'inscription au système public d'emploi des résidents âgés de 16 ans et plus, en leur offrant une formation et une orientation professionnelle adaptées à leurs besoins.	Labora	DG Enfance et adolescence
3.1.4. Amélioration de la coordination entre le système de protection, le système éducatif et le service public de l'emploi pour faciliter l'accès des adolescents pris en charge par la Generalitat à la formation officielle et à la formation pour l'emploi.	DG Enfance et adolescence	Labora DG Inclusion éducative
3.1.5. Mise en place de mesures incitatives visant à recruter dans le cadre du système de prise en charge de la dépendance des auxiliaires de vie qui ne sont pas des proches de la personne dépendante.	DG Soins de santé et autonomie personnelle	

<p>3.1.6. Orientation des personnes migrantes pour l'accès aux certificats professionnels, par le biais du programme « Espais Labora » et de programmes d'orientation individualisés.</p>	<p>Labora</p>	<p>DG Formation professionnelle et enseignements du régime spécial</p>
<p>3.1.7. Création d'un groupe de travail interdépartement sur la présence des salariés d'origine migrante dans l'administration publique, et propositions pour favoriser leur accès.</p>	<p>DG de la Fonction publique</p>	<p>DG Ressources humaines (Santé) DG Personnel enseignant DG Égalité dans la diversité</p>
<p>3.1.8. Incorporation de clauses sociales dans les marchés publics favorisant l'emploi et l'inclusion des personnes migrantes.</p>	<p>DG pour la qualité démocratique, la responsabilité sociale et la promotion de l'autogouvernance</p>	<p>DG Égalité dans la diversité</p>
<p>3.1.9. Récompenses des bonnes pratiques pour la gestion de la diversité dans les entreprises, avec une modalité qui reconnaît l'inclusion des personnes salariées migrantes.</p>	<p>DG Économie durable</p>	<p>Syndicats Patronal</p>
<p>3.1.10. Promotion de l'entrepreneuriat social des personnes migrantes par le biais de coopératives ou d'autres formes d'association.</p>	<p>DG Entrepreneuriat et coopérativisme</p>	
<p>3.1.11. Soutien au secteur agricole valencien avec des instruments visant à améliorer l'accueil des personnes migrantes saisonnières afin de leur assurer des conditions de travail et d'hébergement décentes.</p>	<p>SA de l'Agriculture et Développement rural</p>	<p>Organisations agraires</p>

Objectif 3.2. Établir des conditions adéquates pour que la population migrante puisse avoir accès à un logement décent

Action	Coordination	Intervention
3.2.1. Étude diagnostic sur l'exclusion résidentielle dans la Comunitat Valenciana, particulièrement des personnes migrantes, et propositions d'amélioration afin de pallier les carences et discriminations qu'elles souffrent	DG Urgence logement, Fonction sociale du logement et Observatoire de l'habitat et de la ségrégation urbaine	DG Égalité dans la diversité Entités sociales
3.2.2. Travailler avec le reste des administrations pour garantir des actions sociales prévenant les expulsions de populations vulnérables, ainsi que alternatives de relogement et d'accompagnement social	DG Urgence logement, Fonction sociale du logement et Observatoire de l'habitat et de la ségrégation urbaine	Entités locales
3.2.3. Expansion et développement d'un réseau de médiateurs dans le parc de logements publics et privés cédés à des fins sociales.	DG Urgence Logement, fonction sociale du logement et l'Observatoire de l'habitat et de la ségrégation urbaine	
3.2.4. Étude des formules visant à destiner un pourcentage du parc des logements publics à des personnes réfugiées et demandeurs de protection internationale.	DG Urgence Logement, fonction sociale du logement et Observatoire de l'habitat et ségrégation urbaine	DG Égalité dans la Diversité Entités sociales
3.2.5. Promotion des logements sociaux destinés à la location, dans le cadre d'un programme d'accompagnement et d'inclusion pour les personnes et familles en situation d'exclusion résidentielle en évitant la création de « ghettos ».	DG Urgence logement, Fonction sociale du logement et Observatoire de l'habitat et de la ségrégation urbaine	
3.2.6. Création et développement d'un réseau commercialisé de bureaux d'informations sur les aides régionales au logement, en lien avec les services sociaux de base	DG Urgence Logement, fonction sociale du logement et Observatoire de l'habitat et ségrégation urbaine	DG Soins de santé et autonomie personnelle

<p>3.2.7. Accords avec des ordres des avocats et des entités du troisième secteur pour fournir des conseils et des avis juridiques sur l'accès au logement pour les personnes en situation de vulnérabilité ou d'exclusion sociale, notamment les personnes migrantes, les réfugiés et les apatrides.</p>	<p>DG Urgence logement, Fonction sociale du logement et Observatoire de l'habitat et de la ségrégation urbaine</p>	<p>Ordre des avocats Entités sociales</p>
<p>3.2.8. Aide aux personnes rencontrant des difficultés à accéder à une location sur le marché privé par l'obtention de garanties ou la souscription d'une assurance-caution par la Generalitat.</p>	<p>DG Urgence logement, Fonction sociale du logement et Observatoire de l'habitat et de la ségrégation urbaine</p>	<p>Institut valencien des finances</p>
<p>3.2.9. Poursuite, avec des améliorations, des aides au loyer accordées aux groupes vulnérables par l'intermédiaire des entités locales et aux particuliers par le biais d'un appel à candidatures lancé par la Conselleria. Aides directes aux personnes en situation d'urgence en matière de logement.</p>	<p>DG Urgence logement, Fonction sociale du logement et Observatoire de l'habitat et de la ségrégation urbaine</p>	<p>Entités locales</p>

LIGNE STRATÉGIQUE 4. Développer un modèle social inclusif et participatif

Objectif 4.1. Promouvoir un modèle éducatif et culturel inclusif

Action	Coordination	Intervention
4.1.1. Garantir la scolarisation immédiate des enfants et des adolescents qui arrivent dans la Comunitat Valenciana, en réalisant toutes les actions établies dans le protocole d'action pour l'accueil des élèves nouvellement arrivés.	DG Innovation éducative et règlement	
4.1.2. Suivi de l'application du décret d'admission afin d'éviter la concentration des élèves migrants dans certaines écoles par rapport à d'autres dans la même zone.	DG Inclusion éducative	
4.1.3. Réduction des ratios, renforcement du personnel et développement de programmes expérimentaux dans les centres scolaires des quartiers inclusifs ou dans celles qui comptent un pourcentage élevé d'élèves ayant des besoins de compensation éducative.	DG Innovation éducative et planification	
4.1.4. Ligne stratégique sur l'interculturalité et la gestion de la diversité dans les projets d'innovation éducative.	DG Innovation éducative et règlement	
4.1.5. Travail conjoint entre les centres éducatifs, les services sociaux municipaux et les entités sociales dans l'orientation et la recherche de ressources pour les élèves migrants en situation de vulnérabilité.	DG Inclusion éducative	Entités locales Entités sociales
4.1.6. Promotion des activités de formation et encouragement à la participation développées par les associations de parents d'élèves dans les centres éducatifs destinés aux familles des élèves migrants, en profitant des compétences des personnes migrantes elles-mêmes en tant que formateurs.	DG Innovation éducative et règlement	
4.1.7. Activités d'alphabétisation dans les centres de formation des adultes, avec un impact particulier sur les femmes.	DG Innovation éducative et règlement	

4.1.8. Création d'un groupe de travail interuniversitaire chargé de proposer une action coordonnée concernant l'accès et le maintien des personnes migrantes dans l'enseignement supérieur et universitaire.

DG Universités

Universités
publiques

4.1.9. Production de matériel pédagogique sur les migrations, dans une perspective interculturelle et de défense des droits de l'homme, pouvant être utilisé pour former et sensibiliser les jeunes.

Institut valencien de la
jeunesse

Entités sociales

04/01/2010. Expositions et autres activités de sensibilisation à la migration et à l'interculturalité dans le réseau de musées et de salles d'exposition de la Generalitat.

DG Culture et
patrimoine

Consorti de
Museus de la
Comunitat
Valenciana
Institut
valencien de
la culture

Objectif 4.2. Promouvoir le mouvement associatif comme une référence pour l'inclusion des personnes migrantes

Action	Coordination	Intervention
4.2.1. Soutien aux entités sociales qui fournissent des services aux personnes migrantes.	DG Égalité dans la diversité	Entités sociales
4.2.2. Promotion des associations de personnes migrantes par un soutien et une reconnaissance institutionnelle.	DG Égalité dans la diversité	Entités sociales
4.2.3. Utilisation du sport comme outil d'inclusion, en favorisant la participation des personnes migrantes à des équipes sportives fédérées.	DG du sport	Fédérations sportives Entités Sociales
4.2.4. Promotion de la participation des personnes migrantes aux sociétés musicales.	SA Culture et sport	Institut valencien de la Culture
4.2.5. Promotion de la participation des personnes migrantes aux processus électoraux, aux politiques publiques et au mouvement associatif (de quartier, syndicat, des personnes consommatrices et utilisatrices, etc.).	DG Égalité dans la diversité	SS Justice, Intérieur et administration publique DG Analyse et politiques publiques DG Participation citoyenne
4.2.6. Promotion de la préparation et de l'exécution de plans locaux pour l'inclusion et la cohésion sociale, qui encouragent la participation et l'intervention communautaire dans les quartiers où la population migrante est fortement présente.	DG Action communautaire et quartiers inclusifs	Entités locales
4.2.7. Promotion de la participation aux associations de jeunes de la population migrante.	Institut valencien de la jeunesse	Consell Valencià de la Joventut

LIGNE STRATÉGIQUE 5. Promouvoir un modèle de cohabitation et d'interculturalité pour tous les citoyens valenciens

Objectif 5.1. Lutter contre le racisme et la discrimination afin de parvenir à l'inclusion effective de la population migrante

Action	Coordination	Intervention
5.1.1. Campagnes d'information sur la contribution positive des personnes migrantes à notre société et campagnes de sensibilisation contre le racisme et la xénophobie.	DG Égalité dans la diversité	DG Promotion institutionnelle Corporation valencienne des médias de communication
5.1.2. Création d'espaces de travail et de sensibilisation avec les médias pour améliorer le traitement de la migration et de l'asile.	DG Égalité dans la diversité	Union des journalistes valenciens Entités sociales Universités
5.1.3. Développement de la stratégie valencienne pour l'égalité de traitement, la non-discrimination et la prévention des crimes haineux 2019-2024, par le biais d'actions spécifiques pour lutter contre le racisme et la xénophobie.	DG Égalité dans la diversité	
5.1.4. Une attention spécifique aux victimes de délits haineux et de discrimination fondés sur le racisme et la xénophobie, par le biais des bureaux de prise en charge des victimes d'actes criminels.	DG Réformes démocratiques et accès à la justice	Réseau des bureaux de prise en charge des victimes d'actes criminels Entités sociales Parquet DG Égalité dans la diversité
5.1.5. Proposition d'actions d'inspection sur la discrimination à l'égard des personnes migrantes dans le domaine du travail.	DG Travail, bien-être et sécurité au travail	Syndicats
5.1.6. Campagnes de sensibilisation à la migration et à la prévention du racisme et de la xénophobie pour l'ensemble de la communauté éducative, par le biais des plans d'égalité et de cohabitation des centres.	DG Inclusion éducative	Entités sociales Institut valencien de la jeunesse

5.1.7. Inclusion d'une formation de base en gestion de la diversité, médiation interculturelle et migrations dans les cours de l'Institut valencien de la jeunesse.	Institut valencien de la jeunesse	
5.1.8. Mise en œuvre de mesures et d'instructions visant à garantir le respect de la diversité religieuse dans les services publics.	DG Égalité dans la diversité	DG Assistance médicale DG Inclusion éducative
5.1.9. Promouvoir des actions d'éducation pour la citoyenneté globale visant à sensibiliser les personnes et les groupes sociaux au phénomène migratoire.	DG Coopération internationale au développement	Entités sociales Universités publiques Entités locales

Objectif 5.2. Améliorer les connaissances sur les migrations et la participation aux réseaux de travail

Action	Coordination	Intervention
5.2.1. Création d'un organe de participation avec des entités et des personnes migrantes pour conseiller et évaluer les politiques publiques en matière de migration et d'asile.	DG Égalité dans la diversité	Entités sociales
5.2.2. Création d'une chaire interuniversitaire sur les migrations pour promouvoir la recherche et la formation.	DG Égalité dans la diversité	Universités publiques
5.2.3. Participation au réseau européen des régions interculturelles et à d'autres forums nationaux et internationaux sur la migration, l'asile et l'interculturalité.	DG Relations avec l'Union européenne et l'État	DG Égalité dans la diversité
5.2.4. Nouveau modèle d'écoles interculturelles pour remplacer les écoles d'accueil.	DG Égalité dans la diversité	Entités sociales Universités publiques Réseau Pangea
5.2.5. Récupération et diffusion de la mémoire historique des migrations.	DG Égalité dans la diversité	Universités Entités sociales
5.2.6. Mise en œuvre et évaluation d'une expérience pilote de parrainage communautaire pour la réinstallation de familles de réfugiés.	DG Égalité dans la diversité	Ministère de l'inclusion, de la sécurité sociale et des migrations HCNUR Entités sociales Entités sociales

GOVERNANCE DE LA STRATÉGIE VALENCIENNE EN MATIÈRE DE MIGRATIONS 2021-2026

Cette stratégie est un document qui implique à la fois l'administration publique et les entités travaillant dans le domaine de la politique migratoire, ainsi que l'égalité et l'inclusion des personnes migrantes, en cherchant à atteindre une société accueillante qui valorise également la migration comme un facteur d'enrichissement des sociétés démocratiques.

La planification de chacune des lignes stratégiques sous l'angle des droits de l'homme vise à être plus efficace dans cette tâche, ainsi qu'à visualiser collectivement que nous sommes confrontés à des situations structurelles et à des urgences sociales. C'est pourquoi cette planification doit être accompagnée d'un suivi et d'une évaluation de la réalisation des mesures incluses dans la stratégie.

La Commission mixte pour le développement de la stratégie valencienne en matière de migrations 2021-2026 comptera au moins 60 % de représentants de la société civile. Chaque groupe désignera ses membres, titulaires et suppléants. La commission mixte pourra être adaptée, en suivant les principes établis ici, s'il est déterminé qu'elle sera intégrée à l'organe de participation qui sera créé dans le cadre de la stratégie.

Composition :

- Présidence : la personne titulaire de la Conselleria (ministère régional) ayant des compétences en matière de politique migratoire.
- Première vice-présidence : la personne élue par les bureaux de membres sociaux.
- Deuxième vice-présidence : la personne titulaire du secrétariat régional ayant des compétences en matière de politique migratoire.
- Postes de membres institutionnels (15). Une personne représentant : 1) Éducation, culture et sport ; 2) Santé universelle et santé publique ; 3) Justice, intérieur et administration publique ; 4) Économie durable, secteurs productifs, travail et commerce ; 5) Logement et architecture bioclimatique ; 6) Participation, transparence, coopération et qualité démocratique ; 7) Trésor public et modèle économique ; 8) Égalité dans la diversité ; 9) Égalité de genre ; 10) Action communautaire et quartiers inclusifs ; 11) Enfance et adolescence ; 12) Jeunesse ; 13) Relations avec l'Union européenne et l'État ; 14) Fédération valencienne des communes et provinces ; 15) Universités publiques valenciennes.
- Postes de membres sociaux (26). 1-7) Sept personnes représentant des entités travaillant dans le domaine de la migration et présentes dans au moins deux provinces de la Comunitat Valenciana, dont au moins une spécialisée dans la protection internationale ; 8-14) Sept personnes représentant des entités travaillant dans le domaine de la migration et présentes localement, dont au moins une de chaque province ; 15-21) Sept personnes représentant des groupes de personnes migrantes, dont au moins une de chaque continent d'origine : Europe, Afrique, Asie et Amérique ; 22) Une personne représentant le HCNUR ; 23) Une personne représentant les entités de défense des droits de l'enfant ; 24-26) Deux personnes représentant les syndicats les plus représentatifs et une personne représentant le patronat, dans le cadre de la table de dialogue social de la Comunitat Valenciana.

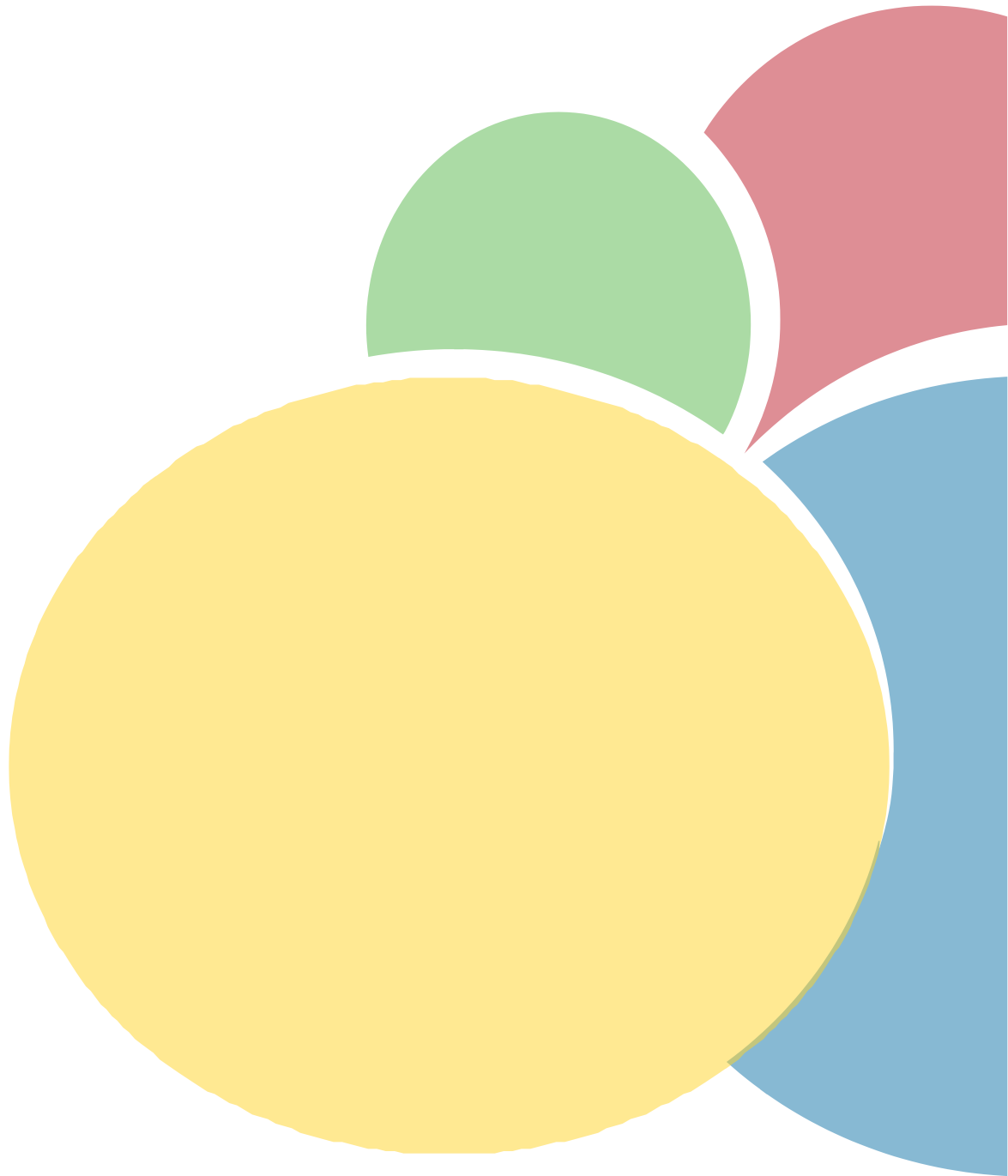
Le secrétariat est assuré par la personne titulaire de la sous-direction générale ayant des compétences en matière de politique migratoire, avec voix consultative. En cas de besoin, elle pourra être remplacée par une autre personne fonctionnaire de la Direction générale ayant des compétences en matière de politique migratoire.

Les personnes désignées dans le cas des postes de membres institutionnels seront proposées par l'organe compétent, titulaire et suppléant, l'une d'entre elles au moins étant une femme. Dans le cas de la Fédération valencienne des communes et provinces, les personnes représentantes tiendront compte des entités locales qui participent au réseau Pangea. Dans le cas des universités publiques valenciennes, elles feront une proposition commune de représentation.

Les personnes désignées dans le cas des postes de membres sociaux seront proposées par les entités correspondantes, qui devront avoir une expérience avérée dans le domaine de la migration, ainsi que dans le domaine sectoriel ou territorial correspondant. Chaque candidature sera composée de deux personnes, un membre et un suppléant, dont l'une au moins sera une femme. Pour chaque catégorie, s'il y a plus de candidats que de postes de membres, le critère du plus grand soutien du secteur prévaudra, ce qui sera exprimé dans la proposition envoyée.

Dans le cas où la moitié au moins des postes de membres initialement acceptés ne serait pas composée de femmes, il sera procédé au tirage au sort approprié pour déterminer les remplacements nécessaires au respect de la parité, qui sera considérée comme atteinte si les femmes représentent au moins 50 %.

La Commission mixte pourra inviter des experts, qui participeront avec voix consultative, pour fournir des conseils sur les questions qu'elle juge appropriées.



STRATÉGIE VALENCIENNE EN MATIÈRE DE MIGRATIONS 2021-2026